



« Crise : quel impact sur le financement des PME ? »

Sommaire

1. Après trois ans d'activité, le bilan de la Médiation du crédit est très positif
2. L'évolution plus favorable de la distribution du crédit entraîne une diminution du nombre des saisines de la Médiation
3. La Médiation offre un soutien efficace pour des entreprises fragiles
4. La Médiation mobilise son expertise en matière de financement des entreprises pour défendre les TPE, PME et ETI menacées par la crise des dettes souveraines

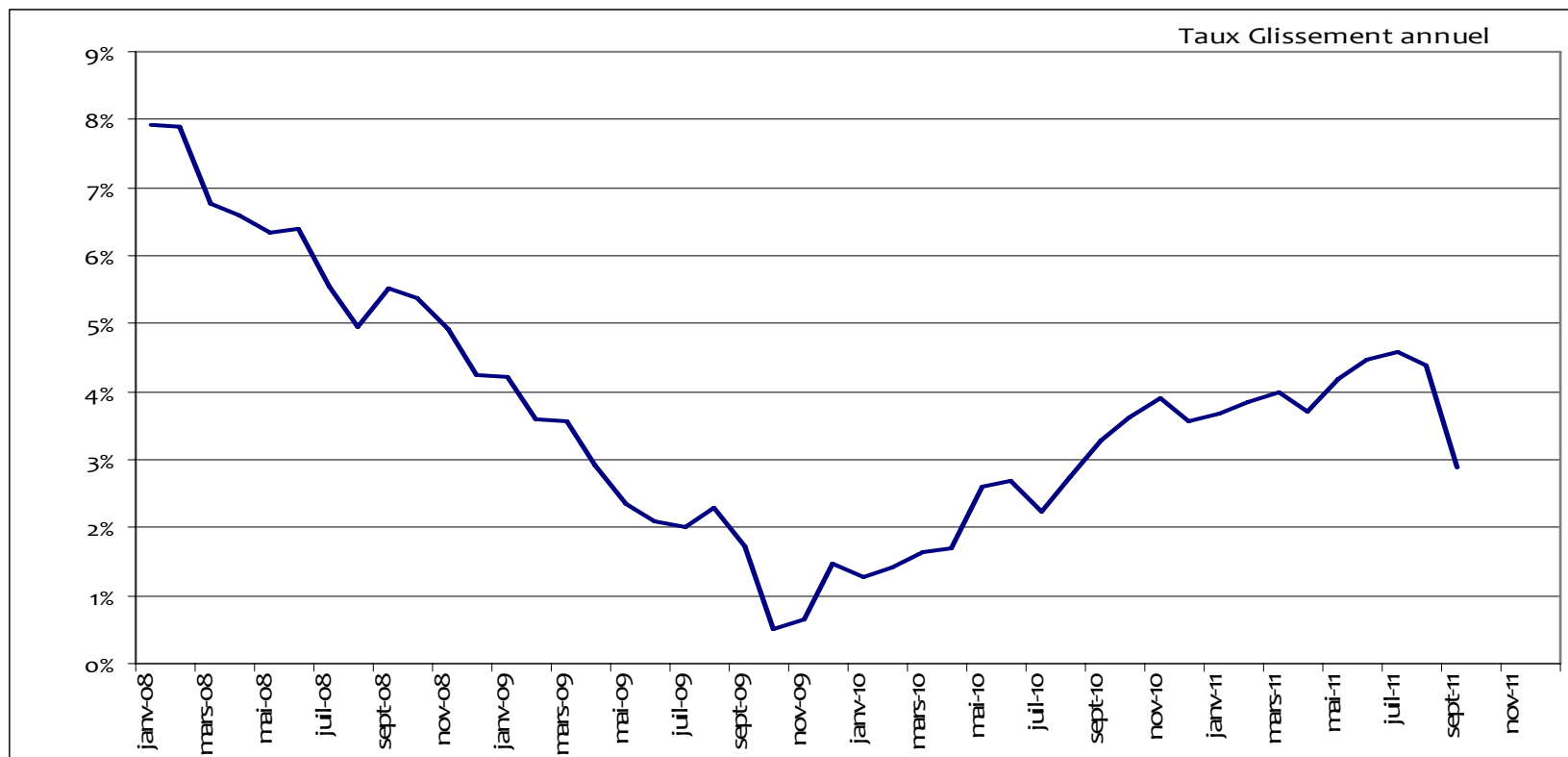
1- Après trois ans d'activité, le bilan de la Médiation du crédit est très positif

- ▶ Créée en octobre 2008 par le Président de la République, la Médiation du crédit soutient toutes les entreprises qui rencontrent des difficultés de financement.
- ▶ Trois ans après, le bilan de ce dispositif est éminemment positif :

Données arrêtées à fin octobre 2011	Depuis novembre 2008
Dossiers déposés en médiation	32 569
Dossiers acceptés	26 626
Médiations réussies	
<i>Taux de réussite</i>	63%
<i>Nombre d'entreprises confortées</i>	14 814
<i>Encours débloqués (K€)</i>	3 635 756
<i>Emplois concernés</i>	255 266

- ▶ Son coût est très limité puisque, pour l'essentiel, les médiations sont menées par les directeurs départementaux de la Banque de France.

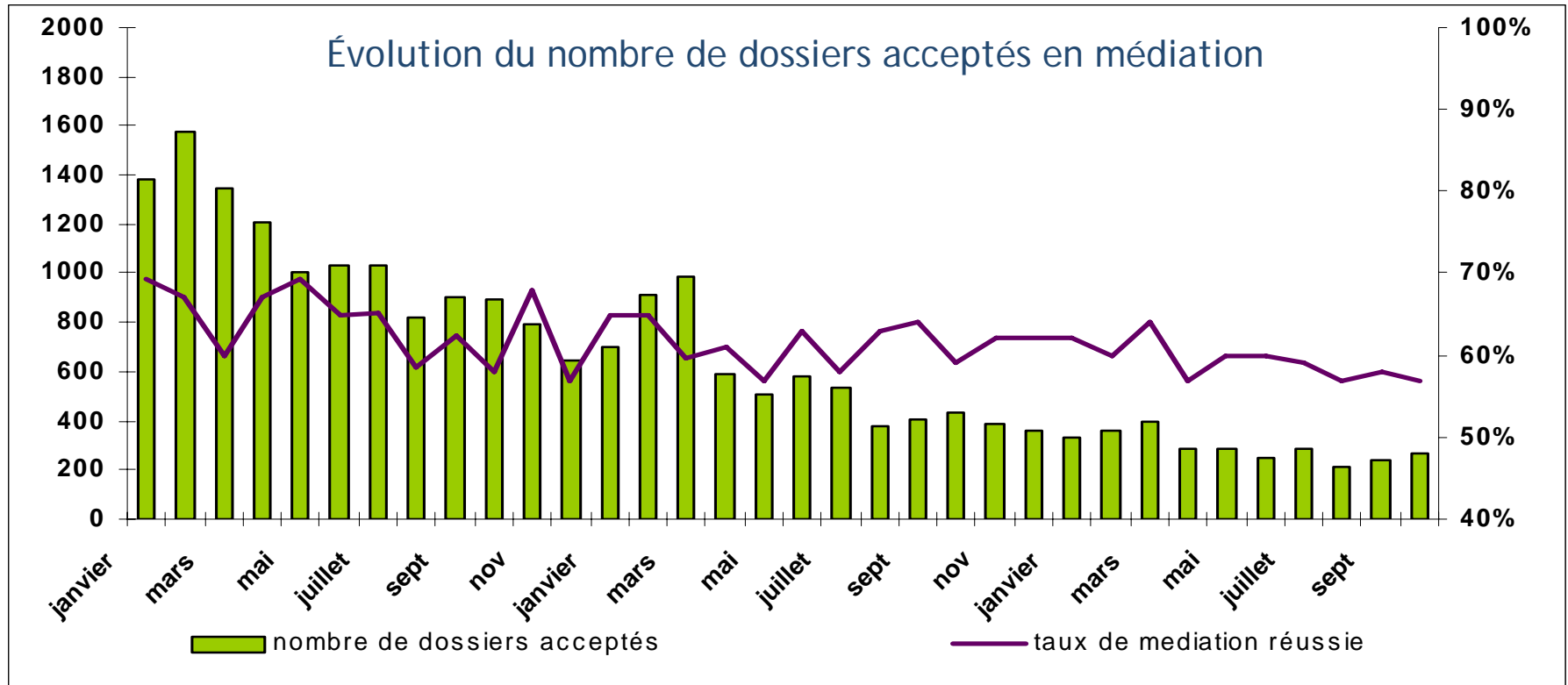
2- L'évolution plus favorable de la distribution du crédit entraîne une diminution du nombre des saisines de la Médiation



Source : Banque de France

- La distribution du crédit a fortement ralenti en raison de la crise (fin 2008 - hiver 2010). Depuis, les encours de crédits ont repris leur progression sur un rythme relativement soutenu.

Les demandes d'intervention de la Médiation reculent progressivement et de façon régulière



Source : Médiation du crédit

► Cette situation a logiquement entraîné une diminution des demandes adressées à la Médiation

3- La Médiation offre un soutien efficace pour des entreprises fragiles

- ▶ Près des deux tiers des entreprises qui sollicitent l'appui de la Médiation trouvent le financement nécessaire au développement de leurs projets.
- ▶ Deux études ont été conduites pour suivre l'évolution de la situation des entreprises après médiation et notamment celles aux enjeux les plus importants (plus de 100 salariés).
Elles montrent que :
 - ▶ La grande majorité des entreprises ayant bénéficié d'un accord de financement a pu traverser la crise ;
 - ▶ La Médiation du crédit demeure un recours efficace pour une population d'entreprises fragiles ;
 - ▶ La Médiation permet de trouver des solutions sans faire courir de risques trop importants au système bancaire.
- ▶ La Médiation a publié en septembre un guide comportant des conseils simples aux chefs d'entreprises pour faciliter leurs relations avec les banques

4- La Médiation mobilise son expertise en matière de financement des entreprises pour défendre les TPE, PME et ETI menacées par la crise des dettes souveraines

- ▶ Placée au centre des problématiques de financement des entreprises, la Médiation est devenue un pôle d'expertise utile pour le Gouvernement qui a confié plusieurs missions au Médiateur :
 - ▶ Disposer d'une information objective et consensuelle sur le financement des entreprises, le premier rapport de l'Observatoire du financement des entreprises a été publié en avril 2011 ;
 - ▶ Mettre en place un suivi statistique des financements des TPE (septembre 2011) ;
 - ▶ Proposer un meilleur accès, pour les PME et ETI, aux financements par le marché, mission menée conjointement avec Thierry GIAMI dont les conclusions sont attendues pour la fin du mois de novembre 2011.

- ▶ Dans ce contexte, la Médiation est déterminée à soutenir notre tissu de TPE, PME et ETI face à la crise des dettes souveraines en Europe. Dans ce cadre, elle suit avec la plus grande attention et conformément aux souhaits du Premier ministre, l'évolution des encours de crédits aux PME.